

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
SÉANCE DU 13 MARS 2019  
N°2019.03.13.16**

Envoyé en préfecture le 18/03/2019  
Reçu en préfecture le 18/03/2019  
Affiché le 19/03/2019  
ID : 083-218300168-20190313-2019\_03\_13\_16-DE



L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présents :** Georges FERRERO, Gérard CALUSSI, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Irène GIORDAN, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Frédéric MARQUAND, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Edouard FRIEDLER, Clivy RIDE-VALADY, Maryvonne SANTUCCI, Régis SOREDA, Yolande BONNAURE.

**Étaient représentés :** Sybille REY par Georges FERRERO, François PARRIAUX par Pierre CABANTOUS, Patrick ESPINET par Gérard CALUSSI, Christian DES par Clivy RIDE-VALADY, Rémy BENESSIA par Philippe CHAREYRE, Pierre ROSSANO par Edouard FRIEDLER.

**Était absent :** Matthieu DELLWING.

**16.DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – DOB - COMMUNE**

Madame Nathalie MUNOZ, rapporteur, expose au Conseil Municipal que l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique ».

Madame MUNOZ précise que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 à 2022 et la loi de finances 2019 tendent cette année encore, à faire participer non plus sur le prélèvement au titre de la DGF, malgré sa baisse constante, mais par un objectif national de réduction de la dette des collectivités, et par une limitation d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2019, l'évolution maximale est de 1.20 %.

Cette année encore, ce sont les communes de plus de 50 000 habitants qui contribuent. Probablement le Beausset y sera contraint dans les années à venir.

Concernant la situation financière 2018, les dépenses ont été réduites de 5.45 % dont 1.45% sur la masse salariale nette. Les produits en 2018, quant à eux, ont progressé de 4.76 %.

Ainsi, et malgré un contexte fortement dégradé, la Commune a réussi à dégager sur l'exercice (sans reprise des excédents antérieurs) un excédent en 2018 de 1 116 000 €.

Pour 2019, considérant le programme d'investissement jusqu'à la fin du mandat, la Commune a voulu dégager un autofinancement conséquent pour :

- Ne pas augmenter la fiscalité
- Ne pas avoir recourt à l'emprunt.

S'agissant des ressources de la Commune, Madame MUNOZ expose qu'en fonctionnement, sur la fiscalité, la Commune ne proposera pas de hausse des taux d'imposition. Pour la deuxième année, l'Etat devrait compenser les collectivités pour la taxe d'habitation (taux de 2017) du dégrèvement accordé à hauteur de 65 % en 2019 aux foyers fiscaux éligibles. Considérant la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume de la participation du Beausset au contingent incendie, l'attribution de compensation sera réduite de 380 000 € entraînant ainsi une baisse du chapitre des taxes.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il va falloir intégrer cette année, les frais de recensement de la population, et la Commune s'engagera à poursuivre ses actions qu'elles soient pour l'enfance, la jeunesse, les associations, enfin tout ce qui est service rendu à la population.

- Sur le personnel, la masse salariale brute cette année évoluera de 100 000 €. (+1.89 %) pour intégrer les traitements des 26 agents recrutés pour le recensement. Il est

prévu la stagiairisation de 5 agents sous contrat arrivant en  
agents (1 Adjoint au responsable des services techniques, 1  
Gestionnaire des marchés publics, 1 assistant de conservat

Envoyé en préfecture le 18/03/2019  
Reçu en préfecture le 18/03/2019  
Affiché le 19/03/2019  
ID : 083-218300168-20190313-2019\_03\_13\_16-DE

En ce qui concerne le prélèvement sur les contributions directes (FPIC), il est prévu un montant identique à celui de 2018, l'Etat ayant annoncé le gel de ce fonds de péréquation communal et intercommunal. La prévision sera de 207 000 €. La pénalité des logements sociaux en 2019 devrait atteindre 213 000 €.

Madame MUNOZ expose un point important sur l'endettement de la commune qui est que lorsque la nouvelle mandature est arrivée, l'encours était de 527 € par habitant et le remboursement de l'annuité était de 740 000 €. Aujourd'hui, l'encours est de 511 € par habitant et l'annuité est de 643 000 € (soit une diminution de 13,11 %). Pour mémoire la moyenne nationale est de 849 € par habitant.

Autre indicateur important est la capacité de désendettement qui serait de **4 années**.

Enfin en section d'investissement, il est prévu d'inscrire au budget des opérations pour une estimation globale de 1 800 000 € dont les principales sont :

- PLU : 20 000 €
- Logements sociaux : 120 000 € (subvention à Var Habitat pour les programmes rues Font Neuve et Rougier).
- Création Espace Culturel : 250 000 € (Equipement en mobilier, matériel informatique...)
- Transformation et rénovation des bâtiments scolaires : 515 000 €
- Pôle musical : 10 000 €
- Réserves foncières : 24 000 € (procédure acquisition de biens sans maître et terrains)
- Réhabilitation bâtiments - ADAP : 102 000 €
- Prévention - sécurité : 215 000 € (barrières anti-infraction et travaux de débroussaillage voies et terrains)
- Equipements (matériel, mobilier, informatique, véhicules...) : 198 000 €
- Voirie et équipement urbain : 218 000 € (aménagement trottoirs du supermarché Casino au CTM, illuminations.)
- Cimetière : 90 000 € réalisation du parking et aménagement dans l'ancienne morgue de toilettes PMR, et pose de caveaux.

L'équilibre de la section d'investissement y compris le remboursement du capital de la dette sera assuré uniquement et à hauteur de 1 500 000 € de ressources propres prélevées sur les dépenses de fonctionnement, de subventions et dotations estimées à 690 000 €.

Aucun emprunt n'est envisagé cette année.

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir ouï l'exposé :

Vu les articles L 2121-29 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires de la Commune annexé à la convocation à la présente séance,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

**VOTES : Adopté par :** Georges FERRERO, Gérard CALUSSI, Laurence BOUSAHLA, Philippe MARCO, Nathalie MUNOZ, Éric BONNY, Franky LAPIERRE, Fanny FAUCI, Irène GIORDAN, Pierre CABANTOUS, Monique ALBEROLA, Jeanine TORRIELLI, Monique MATHIEU, Olivier LE MAÎTRE, Frédéric MARQUAND, Philippe CHAREYRE, Rachida AMAR, Clivy RIDE-VALADY, Maryvonne SANTUCCI, Régis SOREDA, Yolande BONNAURE.

**Contre :** Edouard FRIEDLER.

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Georges FERRERO



## ANNEXE XII

Envoyé en préfecture le 18/03/2019  
Reçu en préfecture le 18/03/2019  
Affiché le 19/03/2019  
ID : 083-218300168-20190313-2019\_03\_13\_16-DE

### RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation financière de la collectivité et de discuter de ses orientations. Le débat doit se tenir sur la base d'un rapport sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financière entre une commune et les EPCI dont elle est membre, les engagements pluriannuels envisagés dans la programmation des investissements et la structure de la dette, les perspectives pour le projet de budget.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, nous devons faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité. Depuis le décret 2016-834 du 23 juin 2016, ce rapport doit être mis en ligne sur le site de la commune.

Ainsi la structure du rapport s'établit selon le plan suivant :

- Contexte général
- Contexte local et analyse de la situation financière
- Les orientations 2019

#### 1 – Le contexte général :

L'environnement macroéconomique de la zone euro et notamment pour la France est fort dégradé depuis fin 2018. Les indicateurs avancés reflétant les tensions sociales en politique interne se sont fortement affaiblis en fin d'année 2018. La croissance ne devrait pas dépasser 1.70 % en moyenne sur l'année et les mesures sociales prises par le Gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant, défiscalisation des heures supplémentaires, annulation de la CSG de 1.7 % pour 30 % de retraités, augmentation de la prime d'activité.) devraient avoir un impact sur la croissance et la consommation. L'inflation (IPCH) est estimée à 1.20 % pour 2019. En 2018, cet indice était de 2.2 %.

Concernant la loi de finances 2019, elle s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation 2018-2022. Elle pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien de l'investissement. Elle annonce une réforme de la fiscalité locale courant 2019.

S'agissant des concours financiers de l'état aux collectivités, l'enveloppe normée est stable par rapport 2018. Le niveau global de la DGF est maintenu à son niveau en 2018. Elle servira de variable d'ajustement pour faire évoluer l'enveloppe globale des dotations de péréquation de 2.45 %. Les dotations de la commune seront simulées dans les orientations 2019.

La loi de finances a instauré l'automatisation du fonds de compensation de la TVA pour assouplir la procédure de déclaration des collectivités. Cette réforme est reportée en 2020.

L'enveloppe consacrée à la dotation d'équipement des territoires (DETR) est maintenue au même niveau que 2018. En revanche la dotation de soutien à l'investissement local diminue de près de 8 %.

Jusqu'en 2017, une revalorisation forfaitaire des bases était fixée par un article de la loi de finances. Depuis, le taux de revalorisation est fixé selon l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisée). Pour 2019, le taux de revalorisation sera de 2.20 %. Deuxième année de dégrèvement (représentant 2/3) de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. Du fait de la suppression de la demi-part des



veuves, les personnes modestes concernées étaient exonérées de la taxe foncière et la redevance à l'audiovisuel, l'Etat devant prendre en charge l'amendement de la Loi de Finances 2019, le Gouvernement est revenu sur son engagement de prendre en charge l'intégralité du coût de cette mesure. La perte pour l'ensemble des collectivités est de 56 millions d'euros.

A titre d'information la loi de finances 2019 prévoit la possibilité de confier l'encaissement des recettes fiscales à un organisme autre que le comptable public (les modalités seront définies par un décret), l'objectif étant que l'administration des finances publiques ne manie plus de fonds pour les communes.

Également, l'article 242 prévoit l'expérimentation d'un compte financier unique à compter de 2020 pour une durée de 3 ans. Ce CFU se substituera au compte de gestion, au compte administratif et doit permettre la simplification des processus administratifs. Cette expérimentation nécessitera d'adopter une nouvelle instruction comptable M57.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques encadre l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et fixe pour 2019 un taux de 1.20 %.

## 2 – Contexte local et analyse de la situation financière de 2016 à 2018 :

Avant d'aborder les orientations pour 2019, il convient de présenter les résultats provisoires de l'année 2018.

La population : au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la population est fixée à 9 814 habitants (base 2016). En 2018 elle était de 9 658 hab. (soit une évolution de 156 hab.). Le recensement est actuellement en cours. Les résultats de ce recensement seront comptabilisés en 2022.

Notre population DGF serait donc de 10 348 hab. (Le nombre de résidences secondaires connu à ce jour est de 534).

Les dépenses de fonctionnement, cette année encore, ont été non seulement maîtrisées mais réduites de 5.45 % soit – 509 695 €. Il est constaté une baisse de 276 000 € de la masse brute salariale liée notamment au non recrutement de la totalité des postes prévus au budget primitif, à la prise de congés parentaux en cours d'année et aux demandes de disponibilité, etc... Il est à noter que le remboursement des traitements a chuté de 209 190 € (près de 40 %) en raison de la modification du dispositif des contrats aidés notamment.

Les frais financiers cette année encore diminuent de 5.56 %.

Les recettes totales de fonctionnement ont progressé de 1.02 % (soit + 100 209 €). Nos recettes fiscales ont globalement évolué 4.15 % dont + 196 000 € de contributions directes et de + 104 500 € de droits de mutations. Le versement de cette taxe s'élève à 831 099 €. La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité ont de nouveau été réduites de 23 000 €.

**L'excédent de fonctionnement** ainsi dégagé après reprise des résultats 2017, s'élève à **2 397 815 €** représentant une évolution de plus de 74 %.

En section d'investissement, malgré les subventions obtenues notamment pour le Pôle Culturel (MAC), et la mobilisation d'un emprunt de 550 000 €, le résultat se solde par un déficit de près de 500 000 €. Ce besoin de financement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.



PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE - DEPENSES						
CHAP.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire	ECART 2018/2017 (en €)	2018/2017 (en %)
O11	CHARGES COURANTES	2 224 144.05	2 179 450.71	2 203 073.61	23 622.90	1.08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 127 379.14	1 005 301.50	1 010 280.09	4 978.59	0.50
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 236 770.07	5 170 918.85	4 894 163.22	-276 755.63	-5.35
O13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL (recettes)	503 288.79	525 919.37	316 728.83	-209 190.54	-39.78
<b>MASSE SALARIALE NETTE</b>		<b>4 733 481.28</b>	<b>4 644 999.48</b>	<b>4 577 434.39</b>	<b>-67 565.09</b>	<b>-1.45</b>
O14	REVERSEMENT FISCALITE (FPIC + LOGEMENTS)	432 760.94	408 297.89	207 362.01	-200 935.88	-49.21
66	FRAIS FINANCIERS	177 176.49	169 161.47	159 755.24	-9 406.23	-5.56
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	560.48	1 125.00	290.40	-834.60	-74.19
68	PROVISIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 199 791.17</b>	<b>8 935 255.42</b>	<b>8 475 924.57</b>	<b>-459 330.85</b>	<b>-5.14</b>
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIFS	448 276.51	425 293.88	374 929.24	-50 364.64	-11.84
<b>TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT (avant affectation)</b>		<b>448 276.51</b>	<b>425 293.88</b>	<b>374 929.24</b>	<b>-50 364.64</b>	<b>-11.84</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 648 067.68</b>	<b>9 360 549.30</b>	<b>8 850 853.81</b>	<b>-509 695.49</b>	<b>-5.45</b>
PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE - RECETTES						
CHAP.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	ECART 2018/2017 (en €)	ECART 2018/2017 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES	489 298.07	516 472.15	427 176.57	-89 295.58	-17.29
73	IMPOTS ET TAXES	6 975 554.84	7 323 713.63	7 627 503.25	303 789.62	4.15
74	DOTATIONS	1 439 467.10	1 373 625.45	1 379 152.73	5 527.28	0.40
75	REVENUS DU PATRIMOINE	88 785.51	94 585.08	98 842.22	4 257.14	4.50
O13	ATTENUATION CHARGES	503 810.87	525 919.37	316 905.52	-209 013.85	-39.74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 232.08	25 713.63	115 211.90	89 498.27	348.06
78	REPRISE SUR PROVISIONS		1 200.00		-1 200.00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>9 556 148.47</b>	<b>9 861 229.31</b>	<b>9 964 792.19</b>	<b>103 562.88</b>	<b>1.05</b>
O42	OPERAT D'ORDRE	4 465.27	6 291.20	2 938.05	-3 353.15	-53.30
<b>TOTAL RECETTES AVANT REPRISE RESULTATS PRECEDENTS</b>		<b>9 560 613.74</b>	<b>9 867 520.51</b>	<b>9 967 730.24</b>	<b>100 209.73</b>	<b>1.02</b>
OO2	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	1 091 879.16	869 843.91	1 280 939.17	411 095.26	47.26
<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 652 492.90</b>	<b>10 737 364.42</b>	<b>11 248 669.41</b>	<b>511 304.99</b>	<b>4.76</b>
<b>RESULTATS SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>ECART 2018/2017 (en €)</b>	<b>ECART 2018/2017 (en %)</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL AVANT FINANCEMENT INVESTISSEMENTS</b>		<b>1 004 425.22</b>	<b>1 376 815.12</b>	<b>2 397 815.60</b>	<b>1 021 000.48</b>	<b>74.16</b>

En section d'investissement, le taux de réalisation des dépenses compte tenu des restes à réaliser atteint 95% pour un montant cumulé de 3 685 000 €. Les recettes quant à elles représentent un taux de réalisation de 83 %. Un emprunt a été mobilisé pour un montant de 550 000 € permettant de financer à hauteur de 17 % les dépenses d'équipement 2018. Les subventions, et autres fonds (chapitre 13) notifiés au 31 décembre 2018 couvrent 47 % des équipements.

Le besoin de financement nécessaire à l'équilibre de cette section sera de 471 504 €. Il sera couvert par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Ci-après tableaux des vues d'ensemble détaillées en dépense par opération et par chapitre en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
OPERATION	OBJET	BUDGET 2018	CA 2018 (y compris RAR)
2014 -01	ACQUISITIONS FONCIERES 2014	1 886	0
2014-02	P.L.U. ET ETUDES	93 311	84 589
2015-02	REHABIL & AGENCT PATIMOINE (2015)	1 176	1 176
2015-03	VOIRIE AMENAGEM ESPACE 2015 (bordes)	13 238	12 960
2016-022	EQUIPEMENT SCOL. PREAU PAGNOL	23 013	23 013
2017-01	ACQUISITIONS FONCIERES 2017	13 264	12 830
2017-02	CREATION ESPACE CULTUREL (MAC)	1 729 812	1 729 812
2017-022	EQUIPEMENTS SCOLAIRES (ETUDE CAUE)	2 200	0
2017-023	MISES AUX NORMES BATIMENTS	307 998	299 089
2017-03	AMENAGEMENT VOIES/RESEAUX	8 218	8 218
2017-04	ADAP 2017	59 236	56 174
2017-06	EQUIPEMENTS SERVICES 2017	12 751	12 751
2018-01	ACQUISITIONS FONCIERES 2018	31 000	2 643
2018-02	REHABILITATION PATRIMOINE BATI 2018.	491 600	491 481
201803	LOGEMENTS SOCIAUX	200 000	131 189
201804	EQUIPEMENT CIMETIERE	20 000	18 893
201805	VOIRIE ET RESEAUX 2018	78 000	56 053
201806	EQUIPEMENTS SERVICES 2018	192 000	191 811
<b>TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 278 704</b>	<b>3 132 683</b>
<b>PROGRAMME GENERAL (EMPRUNT - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE)</b>		<b>600 191</b>	<b>553 238</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 878 895</b>	<b>3 685 921</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT – RESSOURCES			
CHAPITRES	OBJET	BUDGET 2018	CA 2018 (y compris RAR)
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES (cession terrain)	4 397	4 397
10	DOTATIONS-FONDS-RESERVES	335 876	484 669
13	AMENDES DE POLICE/SUBVENTIONS INVESTISSEMENT/PLAN AMENAGEMENT ENSEMBLE	1 362 308	1 471 794
16	EMPRUNTS	550 000	550 000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	150
4542	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE	74 000	51 096
<b>TOTAL EXECUTION RECETTES</b>		<b>2 326 580</b>	<b>2 562 105</b>
O40-024	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION (AMORTISSEMENT-CESSIONS)	374 932	374 929
OO1	REPRISE EXCEDENT	277 382	277 382
O21	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT (pour information)	900 000	0
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 878 895</b>	<b>3 214 417</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>-471 504</b>

Pour compléter ces informations financières, le tableau ci-après présente les ratios nécessaires à l'analyse des équilibres fondamentaux.



ANALYSE EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2016-2018				
RUBRIQUES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	ECART 2018/2017 en %
PRODUITS TOTAL DE FONCTIONNEMENT (A)	8 624 041	8 933 303	9 443 463	5.71
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 619 576	8 925 812	9 440 525	5.77
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B)	8 711 495	8 426 332	8 326 586	-1.18
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 262 219	8 001 038	7 951 657	-0.62
<b>Résultat comptable (A-B)</b>	<b>-87 454</b>	<b>506 972</b>	<b>1 116 876</b>	<b>120.30</b>
VENTILATION RECETTES FONCTIONNEMENT COURANT				
<b>RESSOURCES FISCALES (73)</b>	<b>6 542 795</b>	<b>6 915 416</b>	<b>7 420 141</b>	<b>7.30</b>
dont impôts locaux	4 967 099	5 079 256	5 271 576	3.79
reversement fiscalité groupement	1 049 536	1 099 599	1 099 599	0.00
Autres impôts	526 160	736 561	1 048 966	42.41
<b>DOTATIONS (74)</b>	<b>1 439 467</b>	<b>1 373 625</b>	<b>1 379 153</b>	<b>0.40</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	1 147 469	1 068 253	1 078 027	0.91
Attribution compensation (impôts)	107 536	135 898	148 441	9.23
autres dotations	184 462	169 474	152 685	-9.91
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>578 084</b>	<b>611 057</b>	<b>526 019</b>	<b>-13.92</b>
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 560 346</b>	<b>8 900 098</b>	<b>9 325 313</b>	<b>4.78</b>
VENTILATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT				
Achat et charges externe (60/61/62)	2 212 259	2 170 376	2 193 475	1.06
frais de personnel	4 733 481	4 644 999	4 577 336	-1.46
contingents-subventions	989 499	858 060	868 268	1.19
impôts et taxes	11 362	9 074	9 521	4.92
autres charges gestion courante	137 880	147 241	142 012	-3.55
<b>CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>8 084 481</b>	<b>7 829 752</b>	<b>7 790 611</b>	<b>-0.50</b>
RESULTATS				
<b>EXCEDENT BRUT FONCTIONNEMENT</b>	<b>475 865</b>	<b>1 070 347</b>	<b>1 534 701</b>	<b>43.38</b>
FRAIS FINANCIERS	177 176	169 161	159 755	-5.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 232	25 714	115 212	348.06
CHARGES EXCEPTIONNELLES	561	1 125	290	-74.19
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE OU EPARGNE BRUTE</b>	<b>357 360</b>	<b>925 774</b>	<b>1 489 868</b>	<b>60.93</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	460 686	479 693	483 845	0.87
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE OU EPARGNE NETTE</b>	<b>-103 326</b>	<b>446 081</b>	<b>1 006 022</b>	<b>125.52</b>

Il est à noter la progression élevée de l'épargne brute de 61 %. Ces indicateurs démontrent la bonne santé financière de la commune.

### 3 - Les orientations budgétaires 2019 :

Globalement, les orientations retenues visent à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Considérant les résultats obtenus au 31 décembre 2018, les orientations budgétaires seront basées sur une hypothèse dans laquelle deux axes seront respectés :

- En section de fonctionnement, aucune augmentation du taux des impositions n'est envisagée
- En section d'investissement, la poursuite et l'achèvement des équipements structurants sans financement par l'emprunt en 2019.

#### A – La section de fonctionnement :

##### I - Les ressources :

Considérant la non communication de l'Etat des documents portant notification de nos dotations, et des bases fiscales 2019, elles seront basées sur des simulations.

- La principale ressource provient de la fiscalité directe locale :
- L'indice IPCH servant de base à la revalorisation des bases fiscales est de 2.2 % en 2019. Aucune variation physique n'est intégrée dans cette simulation.

CONTRIBUTIONS DIRECTES HYPOTHESE 2019						
TAXES	BASES FISCALES NOTIFIEES MARS 2018	BASES FISCALES (DECEMBRE 2018)	ECART BASES DECEMBRE 18/MARS 2018	BASES SIMULEES 2019	TAUX VOTES 2018	PRODUIT DES IMPOTS 2019 SIMULES 2019
TAXE HABITATION	18 656 000	18 612 065	-0.24	19 021 530	11.13	2 117 096
TAXE FONCIER BATI	12 100 000	12 141 644	0.34	12 408 760	24.80	3 077 373
TAXE FONCIER NON BATI	105 400	105 237	-0.15	107 552	108.11	116 275
<b>TOTAL BASES FISCALES</b>	<b>30 861 400</b>	<b>30 858 946</b>	<b>-0.01</b>	<b>31 537 843</b>		<b>5 310 744</b>
TAXE HABITATION RES.SECONDAIRE	2 483 053	2 435 793	-1.90	2 489 380	11.13	55 414
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>33 344 453</b>	<b>33 294 739</b>	<b>-0.15</b>	<b>34 027 223</b>		<b>5 366 157</b>

Pour mémoire le produit voté en 2018 était de 5 246 434 €. Le produit perçu en 2018 était de 5 260 020 € (soit + 13 586 €). Nous devrions percevoir à minima 106 137 € de plus.

Pour la seconde année, le dégrèvement maximal des cotisations de la taxe d'habitation des contribuables dont les revenus fiscaux de référence sont inférieurs à certains seuils fixés par le code



général des impôts, est fixé à 65 %. L'Etat s'est engagé à prendre en charge ces dégrèvements sur la base des taux 2017.

En 2019 la Communauté d'agglomération Sud Ste Baume a intégré dans son budget les participations au contingent incendie jusqu'alors financées par les communes. Le montant déduit directement de l'attribution de compensation correspond à la cotisation 2018. Ainsi elle s'élevait à 372 352 €. S'agissant des allocations compensatrices, selon la décision de l'Etat de ne plus compenser l'exonération de taxes d'habitation des personnes à revenu modeste, leur montant devrait cette année diminuer.

FISCALITE PREVISIONNELLE 2019							
Contributions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
73111- contributions directes	4 485 435	4 954 732	4 967 099	5 079 256	5 246 434	5 366 157	5 430 551
7321- attribution compensation	1 218 137	1 130 770	1 049 536	1 099 599	1 099 599	727 000	727 000
<b>SOUS TOTAL FISCALITE</b>	<b>5 703 572</b>	<b>6 085 502</b>	<b>6 016 635</b>	<b>6 178 855</b>	<b>6 346 033</b>	<b>6 093 157</b>	<b>6 157 551</b>
ALLOCATIONS COMPENSATRICES NON NOTIFIEES							
Contributions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
748314- compensation ex T.P.	7 605	5 024	4 261	1 326	0	0	0
74834- comp exonération taxes foncières	26 967	21 764	19 082	15 492	14 350	14 000	12 000
74835- comp exo taxe hab	91 568	103 980	84 193	118 000	133 219	140 000	120 000
<b>TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>	<b>126 140</b>	<b>130 768</b>	<b>107 536</b>	<b>134 818</b>	<b>147 569</b>	<b>154 000</b>	<b>132 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 829 712</b>	<b>6 216 270</b>	<b>6 124 171</b>	<b>6 313 673</b>	<b>6 493 602</b>	<b>6 247 157</b>	<b>6 289 551</b>

Les autres taxes sont estimées pour une recette de 1 074 000 € dont notamment les droits de mutation. En 2018, nous avons perçu 831 000 €. Cette recette est difficile à estimer puisque dépendant du marché immobilier sur la commune. L'inscription 2019 correspond à une moyenne des encaissements soit 650 000 €. La taxe sur l'électricité est estimée pour 262 000 €. Les droits de place, fourrière automobile, taxes funéraires, taxes de séjour et taxes sur les pylônes électriques sont estimés à 162 000 €.

- La seconde ressource provient des dotations. Depuis 2014 les dotations de l'Etat diminuent. La simulation 2019 démontre, malgré l'évolution de la population, une baisse globale de 41 000 €. En 2020, la commune ne percevra plus la dotation de solidarité urbaine, la perte estimée sera de 62 500 €. La perte totale sur le mandat depuis 2014 serait de 464 000 €. (soit +31.10 % de baisse de recettes).



EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2014 A 2019									
DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	ECART 2019/2018 (en €)	ECART 2019/2018 (en%)
Dotation forfaitaire	1 208 845	1 044 390	863 797	774 168	770 187	759 495	751 900	-10 692	-1.39
Dotation solidarité rurale ou urbaine	100 496	106 119	125 033	112 530	93 775	62 500	0	-31 275	-33.35
Dotation nationale péréquation	136 274	149 331	158 639	181 555	214 065	215 000	230 000	935	0.44
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>1 445 615</b>	<b>1 299 840</b>	<b>1 147 469</b>	<b>1 068 253</b>	<b>1 078 027</b>	<b>1 036 995</b>	<b>981 900</b>	<b>-41 032</b>	<b>-3.81</b>

Enfin les autres postes de recettes dont notamment le produit des services et les revenus du patrimoine demeurent identiques à ceux de 2018. Il s'agit de la perception des repas de cantine, les inscriptions aux activités ados, club découverte, petits baigneurs, de la vente de concessions cimetièrre, L'estimation de l'ensemble de ces recettes à percevoir serait de 530 000 €.

## II – Les dépenses :

Globalement, les orientations retenues visent à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs. L'article 10 du PLPFP fixe pour les collectivités territoriales et les EPCI « un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » et doivent limiter l'augmentation de ces dépenses, « en valeur et à périmètre constant », à 1,2 % par an.

En section de fonctionnement, l'évolution budgétaire des dépenses réelles (hors dépenses imprévues et opérations d'ordre) serait inférieure à 1 %.

Elles devront intégrer les frais liés au recensement de la population notamment les charges de personnel (+75 000 €), les charges pour l'organisation des élections européennes du 26 mai prochain et poursuivre toutes les actions et services rendus aux administrés, tout en maîtrisant la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

La pénalité estimée dans le cadre de l'art. 55 de la loi SRU pour 2019 serait de 213 000 €. L'arrêté préfectoral n'est à ce jour pas notifié. Le fond de péréquation intercommunal et communal devrait cette année rester stable. Ainsi notre prévision serait de 207 000 €. Le crédit global à prévoir en 2019 serait dans ces conditions de 420 000 €. (Soit + 68 % par rapport au budget 2018).

Les charges courantes prévisionnelles devaient augmenter de 150 000 € environ pour tenir compte de l'évolution des tarifs (dont notamment les frais de carburant, fuel, gaz et électricité.); Il sera proposé d'intégrer dans la nouvelle DSP pour le CLSH la surveillance des enfants lors du temps méridien pour les écoles élémentaires, et d'externaliser la maintenance et interventions en électricité des bâtiments publics.

Le poste du personnel évoluera budgétairement de 100 000 € pour mettre en application le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération (revu en 2018 et reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2019) portant revalorisation indiciaire des agents de la fonction publique ; de la rémunération des 26 agents recenseurs pour 75 000 €, et du recrutement d'agents :

- Adjoint au responsable des services techniques (deux départs en retraite en cours d'année)
- Chef de police (mutation de l'actuel chef de service)
- Gestionnaire des marchés publics
- Un assistant de conservation des bibliothèques (dernier trimestre 2019) pris en charge à hauteur de 80 % par l'Etat.
- Seront proposés à la stagiairisation des agents sous contrat arrivant en fin de droit (5 agents de catégorie c).



Cette année encore, la masse salariale par habitant au Beausset est inférieure à celle des communes de même strate. Elle sera de 529 € (moyenne nationale : 536 €)

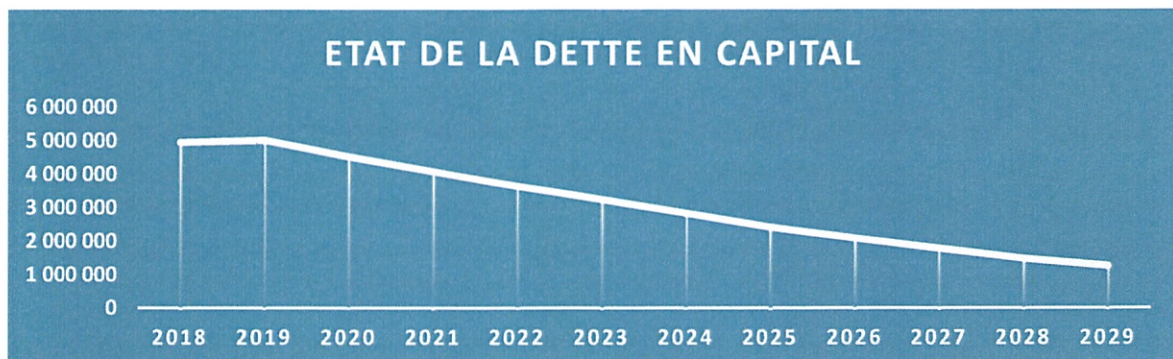
S'agissant du chapitre des participations et contingents, depuis le transfert de notre cotisation au SDIS au 1<sup>er</sup> janvier à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume, ce poste sera réduit globalement de 30 %. Les subventions aux associations, au CCAS seront maintenues. La participation à la caisse des écoles sera augmentée de 4.08 %. Les contributions aux syndicats intercommunaux (SYMIELEC, SIVAAD, PNR,).

Enfin les frais financiers, cette année encore, diminueront. Notre endettement en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 5 020 553 € soit 511 € par habitant au Beausset. La moyenne nationale des communes de notre strate (données 2017 de la DGFIP) est de 849 € par habitant.

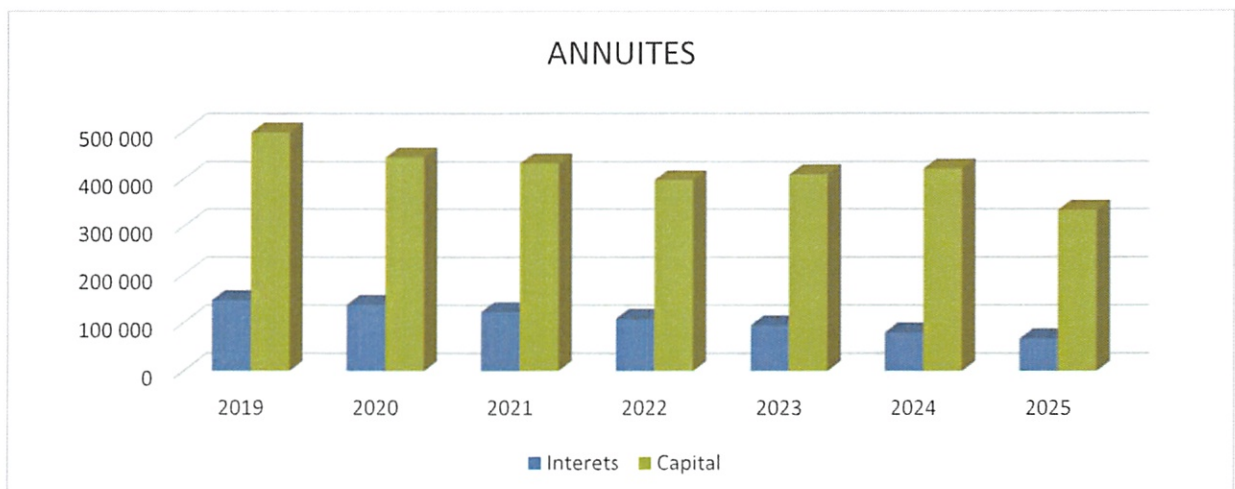
### ETAT DE LA DETTE ET ANNUITES DE 2019 A 2020

libelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours au 01/01	5 020 553	4 523 726	4 078 490	3 645 952	3 248 593	2 839 546	2 418 301	2 084 128	1 786 980	1 481 529	1 260 803
66111 (Intérêts)	146 185	136 765	121 797	107 515	93 686	79 345	66 309	54 993	44 550	35 524	28 804
1641 (capital)	496 827	445 236	432 538	397 358	409 047	421 246	334 172	297 148	305 451	220 726	225 307
<b>TOTAL annuité</b>	<b>643 012</b>	<b>582 001</b>	<b>554 335</b>	<b>504 873</b>	<b>502 733</b>	<b>500 591</b>	<b>400 482</b>	<b>352 141</b>	<b>350 001</b>	<b>256 250</b>	<b>254 111</b>
capital au 31/12	4 523 726	4 078 490	3 645 952	3 248 593	2 839 546	2 418 301	2 084 128	1 786 980	1 481 529	1 260 803	1 035 496

Remarque : l'endettement au 31/12/2019 de la commune sera de 4 523 725 € soit 461 € par habitant. L'endettement par habitant en 2014 était de 527 €. (- 13 % sur le mandat).



Les intérêts de la dette en 2019 s'élèvent à 146 184 € soit par habitant au Beausset 14 €. La moyenne nationale des communes de notre strate (données 2017 de la DGFIP) est de 30 € par habitant.

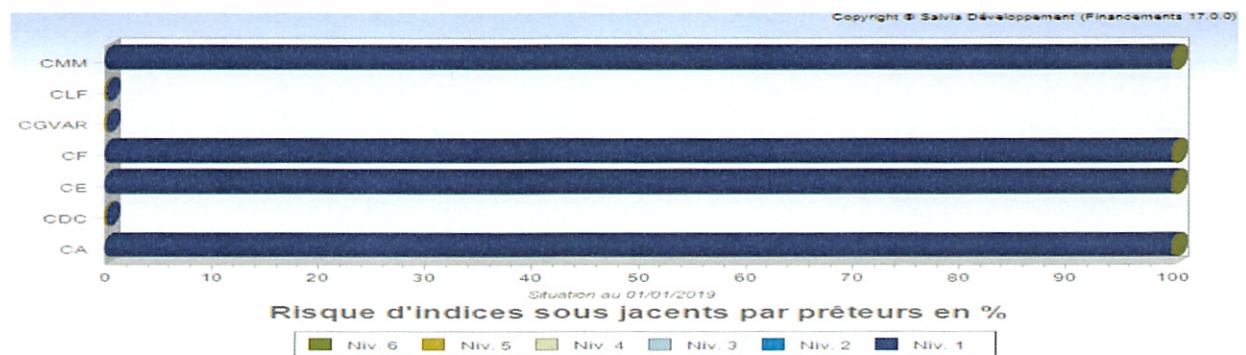




Selon la charte de GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque 100 % de la dette est classée niveau 1 et classe A.

**Classification des risques**

Indices sous-jacents		Structures	
Niv. 1	Indices zone euro	Niv. A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
Niv. 2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	Niv. B	Barrière simple Pas d'effet de levier
Niv. 3	Ecart d'indices zone euro	Niv. C	Option d'échange (swaption)
Niv. 4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Niv. D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
Niv. 5	Ecart d'indices hors zone euro	Niv. E	Multiplicateur jusqu'à 5
Niv. 6	Autres indices	Niv. F	Autres types de structures



La capacité de désendettement exprimé en nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Pour notre commune notre capacité serait de 4 années.

L'Etat pour faire participer au désendettement national, maintient le durcissement de la règle d'or de leur « capacité de désendettement », c'est-à-dire le rapport entre l'encours de leur dette et leur épargne brute. Cette capacité ne devra pas dépasser un plafond, différent selon les types de collectivités. Pour les communes et les EPCI, ce plafond est fixé à 12 années. Les collectivités concernées demeurent en 2019 celles de plus de 10 000 habitants.

Enfin l'autofinancement pour 2019 dégagé permettant de financer les dépenses d'investissement serait de 1 500 000 €.

L'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement sur 3 années permet de définir quel serait l'épargne brute dégagée.



PROJECTION 2019 - 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT - CAF						
FONCTIONNEMENT	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 263 000	8 000 038	7 951 000	8 207 203	8 246 420	8 291 448
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 619 577	8 925 812	9 440 525	9 000 000	9 100 000	9 200 000
CAF BRUTE	356 577	925 774	1 489 525	792 797	853 580	908 552
CAPITAL DE LA DETTE	460 684	479 693	483 845	496 827	445 236	432 538
CAF NETTE	-104 107	446 081	1 005 680	295 970	408 344	476 014

## B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### I – Les dépenses :

Les objectifs prioritaires de cette année seront d'achever les programmes pluriannuels de travaux notamment l'espace culturel, le futur pôle musical, les bâtiments scolaires et de réaliser la totalité des programmes ouverts en 2019.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est estimée à près de 1 800 000 €.

- PLU : 20 000 €
- Logements sociaux : 120 000 € (subvention à Var Habitat pour les programmes rues Font Neuve et Rougier).
- Création Espace Culturel : 250 000 € (Equipement en mobilier, matériel informatique...)
- Transformation et rénovation des bâtiments scolaires : 515 000 €
- Pôle musical : 10 000 €
- Réserves foncières : 24 000 € (procédure acquisition de biens sans maître et terrains)
- Réhabilitation bâtiments - ADAP : 102 000 €
- Prévention – sécurité : 215 000 € (barrières anti-infraction et travaux de débroussaillage voies et terrains)
- Equipements (matériel, mobilier, informatique, véhicules...) : 198 000 €
- Voirie et équipement urbain : 218 000 € (aménagement trottoirs du supermarché Casino au CTM, illuminations.)
- Cimetière : 90 000 € réalisation du parking et aménagement dans l'ancienne morgue de toilettes PMR, et pose caveaux.

Seront inscrites en investissement le remboursement du capital de la dette à hauteur de 497 000 €.

Les engagements pluriannuels, après réalisation des projets d'équipement 2019, pour 2020 et 2021 seront consacrés à la poursuite de l'ADAP, au financement des constructions de logements sociaux. Devront également être prévus sur 2020 et 2021 les travaux d'extension et de réfection des cantines scolaires. L'enveloppe budgétaire pour 2020 pourrait atteindre environ 1 800 000 e.

### II – Le financement :

La recette principale provient de l'économie réalisée en section de fonctionnement. Le prélèvement correspondant au prélèvement sur les recettes de fonctionnement serait de 1 500 000 € soit 56 % des dépenses d'équipement (après remboursement du capital de la dette)

Les recettes propres de la section d'investissement constituées du FCTVA, des taxes d'aménagement, et produits des amendes sont estimées à 360 000 €.

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le 19/03/2019



ID : 083-218300168-20190313-2019\_03\_13\_16-DE

Les subventions prévisionnelles sont estimées à 330 000 €.

Aucun emprunt ne sera mobilisé cette année 2019.

Présentation consolidée avec les budgets annexes :

Considérant le transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume, les résultats 2018 de la régie des eaux seront repris au budget communal. Pour 2019 il n'existe plus de budget annexe.